



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2024-068  
Voirie

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE  
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

Le Maire de Cubzac les Ponts,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**Vu** l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

**Vu** la demande présentée par Monsieur BESSON Florian et Madame PARGA Mélissa, en date du 03 août 2024 pour le stationnement de courte durée (environ 10 minutes) d'un camion pour la livraison de matériaux, 36 Rue de l'Eglise sur la commune de Cubzac-les-Ponts,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Afin de pouvoir sécuriser le stationnement d'un camion pour la livraison de matériaux devant l'habitation 36 Rue de l'Eglise sur la commune de Cubzac-les-Ponts, la circulation et le stationnement seront interdits au droit du stationnement du camion le vendredi 16 août 2024 durant la durée de l'intervention.

**ARTICLE 2** - Une déviation sera mise en place :

- par la Rue de la Cure pour les véhicules légers venant de l'Avenue de Paris.
- par la Rue de la Pachtette pour les véhicules légers venant de la Rue de la Peyrere.

**ARTICLE 3** - Pour les véhicules hors gabarit, la circulation sera gérée manuellement par les demandeurs durant la durée de l'intervention.

**ARTICLE 4** - Les véhicules de secours restent prioritaires.

**ARTICLE 5** - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par les pétitionnaires en charge du stationnement du camion de livraison.

**ARTICLE 6** - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :  
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,  
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,  
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental de Haute Gironde,  
- Les demandeurs (Monsieur BESSON Florian et Madame PARGA Mélissa).

Fait à Cubzac les Ponts, le 13 AOÛT 2024  
Pour le Maire et par délégation du Maire,  
Le 3<sup>ème</sup> Adjoint à la voirie  
Jean-Pierre PRAT



Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.  
Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



36 Rue de l'Église  
Consulté récemment

E6

D137 6

de la Cure

Rue de la Cure

D'



NCEPT

50 pieds  
20

Ruqes

36 Rue de l'Église



Département :  
GIRONDE

Commune :  
CUBZAC LES PONTS

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 01/06/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

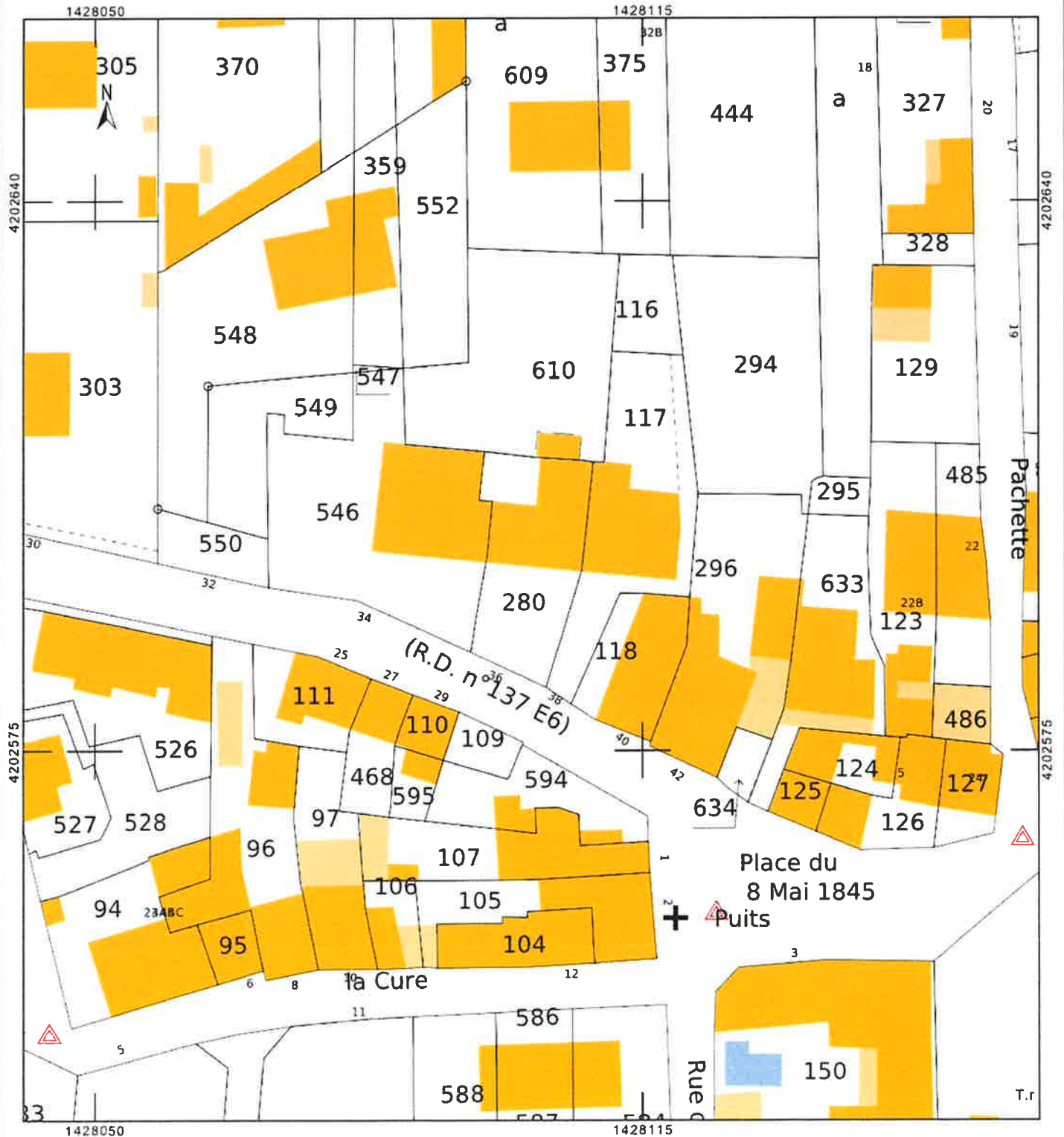
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

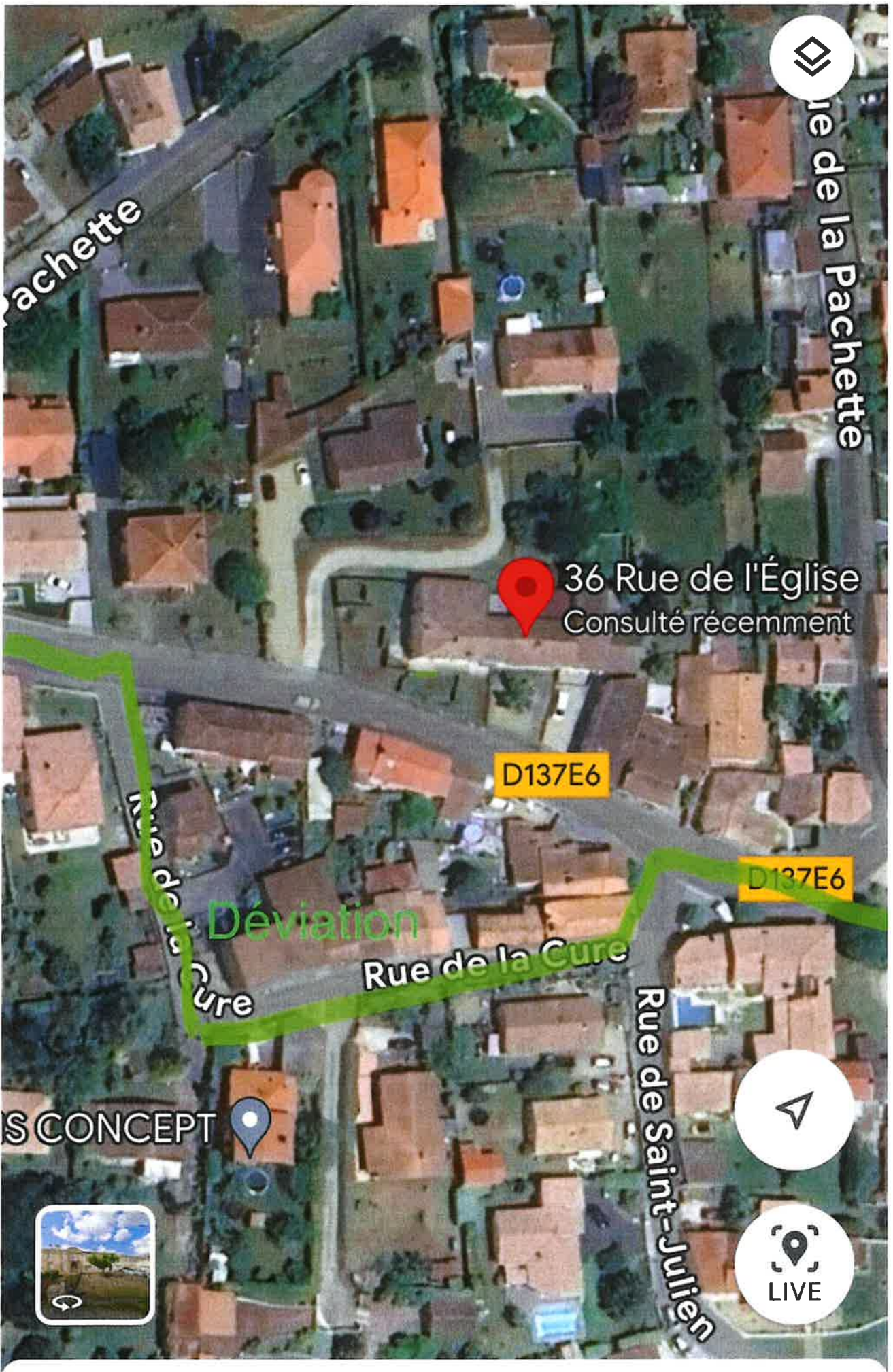
Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF DE LA GIRONDE  
Pole Topographique et de Gestion  
Cadastrale Cité administrative 33090  
33090 BORDEAUX CEDEX  
tél. 05 56 24 85 97 -fax  
sdif33.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr







36 Rue de l'Église